

## OFFRE D'ACHAT

Le(s) soussigné(e)(s)		
NOM	NOM	
PRÉNOM	PRÉNOM	
N° NATIONAL	N° NATIONAL	
DATE ET LIEU DE	DATE ET LIEU DE	
NAISSANCE	NAISSANCE	
RUE	RUE	
CODE POSTAL/VILLE	CODE POSTAL/VILLE	
TÉL/EMAIL	TÉL/EMAIL	
ASSUJETISSEMENT TVA	ASSUJETISSEMENT TVA	
ÉTAT CIVIL	ÉTAT CIVIL	
SI MARIÉ RÉGIME MATRIMONIAL :	CHOIX DU NOTAIRE	MÂITRE À

Ci-après dénommé(e)(s) « l'offrant », déclare, par la présente, prendre l'engagement unilatéral et irrévocable, solidaire et indivisible, de se porter acquéreur, dans l'état où il se trouve, sans garantie de contenance ni de vices cachés, du terrain situé à **Assesse rue du Pourrain (LOT 4)** libre et quitte à l'acte authentique de tous empêchements, charges et privilèges, au prix de :

payable à la signature de l'acte authentique, tous frais, droits quelconques et honoraires notariaux non compris, sous déduction des acomptes éventuellement versés entre-temps.

Le refus de l'offre par le propriétaire n'ouvre, au profit de l'offrant, aucun droit à une quelconque indemnité.

L'acceptation éventuelle de l'offre sera valablement notifiée à l'offrant dans le délai de validité de celleci par email.

En cas d'acceptation de l'offre, le transfert de propriété, des risques et la prise de jouissance du bien n'auront lieu qu'à la signature de l'acte authentique.

L'offrant déclare avoir été parfaitement informé des conditions spéciales reprises dans le titre de propriété du vendeur et notamment :

L'attention de l'acquéreur est particulièrement attirée sur les prescriptions concernant les eaux usées et de pluie. L'entretien du fossé situé à l'arrière du lotissement qui doit permettre l'évacuation de ces eaux, tel qu'il figure au plan de lotissement annexé au permis de lotir et au plan de mesurage annexé aux présentes, ainsi que son prolongement dans la parcelle numéro 134b appartenant à

Monsieur se fera à frais communs et par parts égales à charge des propriétaires des lots 1 à 5. L'acquéreur devra, le cas échéant, clôturer sa parcelle de telle sorte que les animaux qu'il y ferait paître ne puissent endommager ledit fossé ni les propriétés jouxtantes.
En outre, la présente offre est conclue sous la condition suspensive que l'acte de cession du trottoir à la commune et l'acte de division reçu par le notaire MISSON le 7 juin 2005 ne contienne pas de condition diminuant l'usage normal du bien.
L'offrant s'engage solidairement et indivisiblement à payer, dans les huit jours de l'acceptation de son offre par le vendeur, un acompte de 10% du prix de vente sur le compte tiers de l'agence stephanie.immo n°BE37 7320 5435 6528.
L'offrant s'engage solidairement et indivisiblement à signer un compromis de vente à la première demande et à passer l'acte authentique de vente au plus tard dans les quatre mois à dater de la signature du compromis de vente ou de la réalisation des éventuelles conditions suspensives dont la vente serait assortie.
L'offrant déclare savoir que la présente offre l'engage de manière définitive, sauf les réserves qui y sont explicitement exprimées, et qu'en cas de manquement à ses obligations, il devra indemniser l'agence immobilière du montant complet de ses honoraires et ce, à l'entière décharge de la partie venderesse.
(Biffer si la mention est inutile) Cette offre d'achat est faite sous réserve d'acception d'un prêt hypothécaire, aux conditions normales du marché, d'un montant de :
L'offrant s'engage à solliciter ce prêt sans délai et en faisant toutes diligences normales en vue de son obtention auprès d'au moins deux sociétés de son choix.
A défaut par l'offrant de prouver par écrit à l'agence, que le crédit n'a pas été accordé, dans les quatre semaines à dater de l'acceptation de la présente offre par le(s) propriétaire(s), la condition sera considérée comme réalisée et dès lors, la vente sera parfaite.
En cas de refus, la condition suspensive sera réputée non réalisée et la présente vente censée n'avoir jamais été conclue. Si un acompte a été versé, il sera entièrement restitué à l'acquéreur.
Cette offre restera valable jusqu'au à minuit et ne peut être unilatéralement retirée par l'offrant avant cette date.
Fait à
Pour acceptation (signature précédée de la mention «lu et approuvé »)

LE PROPRIÉTAIRE

L'OFFRANT

Règlement 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données
Les données à caractère personnel communiquées à l'agence immobilière sont <u>uniquement</u> destinées à la bonne exécution de la mission confiée et au respect des obligations légales. Dans ce cadre, elles peuvent être transmises aux tiers qui doivent intervenir <u>directement ou indirectement</u> dans le déroulement de la mission (Agents immobiliers, Notaire(s), vendeurs...).
La confidentialité des informations est assurée par l'agent immobilier et leur conservation est réalisée pendant les délais légaux requis par toute règlementation à laquelle l'agent immobilier est soumis (prévention du blanchiment.). Toutes les informations utiles sur le droit d'accès, de rectification, d'effacement, de regard, de correction, de portabilité & de modification des données personnelles confiées peuvent être obtenues sur simple demande en format papier.